

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 07 FEVRIER 2006

Personnes présentes :

Représentants de la municipalité

Mme DALLEMAGNE, conseillère municipale
déléguée aux affaires scolaires.
Mme DA VID, adjointe à la vie sociale.

Parents élus FCPE

M.BRUANT
Mme. CHANDELIER
M.DEBRET
Mme DILLY
Mme. GAUTIER
Mme MASSIGLIA
Mme RAJON

Enseignants

Mme ANDROSIGLIO Mme
BALZANO, directrice
MmeHECQUET
Mme DOTTI
Mme GODIOT
Mme HERMIER
Mme LEVY -SOUS SAN
Mme SACHET

ATSEMs et Personnel Municipal

Mme ALEXANDRE
Mme CHAILLAN
Mme FERAUD
Mme GASTINE
Mme PALAZZO
Mme VENTURI

Mme MARCHETTO, DDEN nouvellement nommée à l'école, est excusée de son absence:

1. POINT SUR LES TRAVAUX

- les plafonds des classes 4,5 et 6 ont été rénovés, les luminaires ont été changés. Durant les vacances de février les plafonds des autres salles de l'école seront refaits (ceux de la bibliothèque et du bureau, dans le cas où du temps le permettrait).

- A PREVOIR: Le changement de la fenêtre fixe du grand dortoir pour une meilleure aération. La municipalité n'envisage pas ces travaux avant que l'extension liée au CLSH soit effectuée.

Un système de rafraîchissement d'air doit donc être prévu pour l'arrivée des chaleurs. Il est proposé des colonnes d'air ou ventilateurs: la mairie se charge de fournir à l'école un matériel si compatible avec la sécurité et l'hygiène.

Un parc à vélos à l'entrée de l'école. La municipalité semble favorable (décision portée au vote du budget 2006) (\

La transformation du pigeonnier afin d'y entreposer du matériel en toute sécurité. La directrice souligne l'urgence de cette réfection. En effet l'école est visitée régulièrement et du matériel entreposé dans le pigeonnier a été détérioré. D'autre part cet enclos est maintenant dangereux pour le personnel car la porte et le chambranle sont dessoudés. En attendant la décision de la mairie, suite à la proposition lors du prochain vote du budget en mars, il est proposé que la municipalité fournisse une chaîne pour attacher les vélos du local et que le service technique vienne faire état des réparations urgentes à effectuer.

En attendant la rénovation, les parents d'élèves élus proposent l'utilisation de l'Algéco présent déjà sur le stade, après obturation des fenêtres cassées. Mme Dallemagne se renseigne sur cette possibilité. Mme la directrice souligne que (état actuel de cet Algéco représente un danger pour les enfants qui fréquentent le stade.

L'achat d'une cuisinière. L'ancienne, très usagée; a été mise hors service. La municipalité décline toute responsabilité quant aux préparations culinaires faites au sein de l'école. Elle s'engage néanmoins à soumettre l'achat d'une cuisinière lors du prochain vote du budget.

La directrice souligne qu'en l'absence du personnel non remplacé dans les services techniques, il est très difficile d'obtenir de petites réparations, même si elles sont urgentes, dans des délais raisonnables. En exemple le toit des cabanes extérieures détérioré, fait signalé depuis plusieurs semaines, toujours en l'état.

ci Fiches sanitaires en cours: la directrice rappelle le principe de fonctionnement de ces fiches et notamment qu'un délai de traitement doit être consigné.

En effet la fiche N°2 concernant le poteau central de la porte des sanitaires est en attente depuis 3 ans. Les travaux doivent être budgétisés rapidement, ils sont envisagés dans le cadre de l'extension de l'école.

La fiche N°7, établie par un parent d'élève, concerne la clôture du stade. Une réparation provisoire a été faite, déjà de nouveau abîmée. La municipalité nous informe que des devis sont en attente pour la réfection complète du grillage. Si cela n'est pas réalisable cette année, un remplacement plus rigide de la partie détériorée sera effectué.

2. POINT SUR LES PROJETS MENES

- Le projet « jardin »

la directrice remercie Mme Beddou qui s'est mobilisée pour fournir une liste d'entrepreneurs potentiels.

Un devis, réalisé par un entrepreneur (père d'élève de l'école), dont le montant / s'élève à 26 103 euros a été transmis en mairie le 26 janvier 2006. Les prestations comprennent, par poste, la réalisation des murs, les revêtements en pierre, les finitions, le remblai, la pose et la dépose pour accéder au site. _ /

La municipalité explique qu'au-delà de 23 000 euros une offre de publication doit être lancée. Elle s'engage à le faire ainsi qu'à discuter de ce devis à la prochaine réunion préparatoire du budget. Une réalisation par tranche sera peut-être envisagée.

Mme la directrice propose une rencontre avec M. le Maire en présence de l'entrepreneur.

Mme Dallemagne fait remarquer le problème d'arrosage lié aux plantations futures dans le cadre de l'économie d'eau sur la région PACA. Le choix doit se porter sur des plantations nécessitant peu d'eau,

- Le Carnaval

Sous le thème « d'Ambiance Microcosmique », l'école s'implique le dimanche 5 mars, en association avec le village, et défile également le lundi 6 mars. L'équipe engage les parents à rejoindre nombreux ces deux manifestations.

Cette année l'école a préparé le carnaval en collaboration avec le lycée professionnel de la Calade à Marseille, grâce au concours de Mme Girard et de M. Martino-Gauchi. Les élèves du lycée impliqués dans la confection des costumes seront présents le lundi 6 pour le carnaval de l'école.

- Education à la citoyenneté: le tri sélectif

Une sensibilisation des enfants se fait en classe face à cette action citoyenne, au travers de tris, de sorties aux containers, de discussions. Il est prévu de relancer la motivation pour que les parents s'impliquent, avec l'école, dans l'évacuation des déchets aux containers. Pour cela il est proposé qu'une liste, similaire à celle des collations, soit affichée à l'entrée des classes. Une fois par semaine, le vendredi, les déchets seraient récupérés par un parent noté sur cette liste.

La directrice propose, pour redonner une impulsion à ce projet, de réfléchir à un volet de ce type dans la rédaction du prochain projet d'école.

- Le projet d'école

A la question de la FCPE sur l'avancée dans la réalisation des objectifs de notre projet d'école, la directrice souligne la bonne marche des actions prévues tant au niveau, par exemple, des jeux de société (reproduits chaque année, en liaison également avec le CP) que du projet «jardin» (support de nombreuses activités) et autres ...

3. LE BUDGET

- Le RASED (Réseau d'aide)

La municipalité annonce qu'elle ne peut contribuer à hauteur de ce que donne la commune de la Fare les Oliviers (rapport de taille des communes) et qu'après contact avec cette dernière aucune mutualisation ne semble possible. La question d'une avance sur le budget 2006, afin que la psychologue puisse travailler dans des conditions correctes, est à vérifier auprès des services de comptabilité municipaux.

- Proposition d'une nouvelle activité sportive pour les GS

Après la suppression de l'activité « piscine» pour les Grandes Sections, les enseignants s'orientent vers un projet « escalade» avec deux alternatives possibles:

- Se déplacer sur un site d'accueil, ce qui suppose la prise en charge des transports et des séances.

- Amener à l'école la structure et le moniteur qualifié pour cette activité.

La municipalité souligne que cela suppose la création d'un nouveau budget puisque celui inhérent à l'activité piscine a été transféré sur l'école élémentaire. Elle propose plutôt un partenariat avec une activité déjà présente sur le village et proposée hors temps scolaire aux enfants.

La directrice rappelle que toute activité physique, qui ne serait pas classée comme activité dite « à risque », peut être enseignée à l'école par les maîtres. Ceci ne concerne pas une activité comme l'escalade nécessitant un Brevet d'état.

La municipalité souligne dans ce cas qu'il serait nécessaire de rentabiliser l'activité. Ceci suppose l'implication d'autres usagers que l'école maternelle, à savoir des associations et/ou l'école élémentaire. la directrice s'engage à fournir à la municipalité ,un projet succinct indiquant les objectifs et les modalités de mise en œuvre de l'activité souhaitée afin que les élus puissent en débattre.

- Rénovation du mobilier du bureau

Mme Dallemagne ne peut avancer de chiffre concernant la somme disponible pour équiper le bureau. Elle engage la directrice à préparer sa commande (fournisseur de la « mairie ») et à la transmettre pour accord.

- La coopérative scolaire

La directrice nous informe que les entrées sont liées aux cotisations de début d'année ainsi qu'à la vente des photographies. les sorties concernent les cotisations à l'OCCE, l'assurance scolaire, les diverses sorties culturelles (cinéma, musée ...), les achats liés au projet « carnaval» et autres matériels pédagogiques liés aux divers projets de chaque classe. Le solde actuel est de 4047 euros. En septembre 2005 il s'élevait à 2648 euros. Environ 2000 euros ont été dépensés depuis la rentrée.

4. LES Intervenants

- L'intervenante en musique, est disponible 3 heures le mardi après-midi, afin d'étendre le créneau alloué aux deux écoles de Coudoux. La directrice rappelle en effet que le créneau actuel, compte tenu du nombre croissant de classes, devient très difficilement exploitable. la municipalité propose de soumettre ce point au vote du prochain budget.

- l'intervenante bibliothécaire reprend ces fonctions. Elle interviendra à l'école le vendredi met". pour du prêt aux enfants et la lecture d'histoires. Cela se fera pendant le temps scolaire . en demi-groupe, à raison de 30 minutes par groupe.
- « l'intervention bénévole de Mme Faranda (la maman de Miliana) pour un cycle danse, avec les grandes sections. Un travail similaire fait l'an dernier a rencontré beaucoup de succès auprès des enfants. L'école la remercie vivement.

S. ACTIVITES ET SORTIES

- Pour les fêtes de Noël, l'équipe souhaite remercier la famille Innocenti-Bernard, 'pour son engagement dans la prestation du père Noël et également tous les parents pour leur présence à la chorale des enfants
- o Les cycles « jeux de société » ont débuté chez les PS et se mettront en place dans les autres classes prochainement. Dans son prolongement la FCPE renouvelle, cette année, l'animation d'une soirée « jeux de société » le 16 juin 2006 à 18h00.
- e Diverses sorties sont envisagées sur le thème du jardin et l'année Cézanne, mais aussi en continuité avec le cycle danse. Egalement prévue, la venue à l'école d'une troupe présentant un spectacle pour les enfants.

6. LA RENTREE 2006

178 enfants sont prévus à la prochaine rentrée. La directrice souligne toutefois que Coudoux présente de grands mouvements de population pendant l'été. Elle prendra les inscriptions des enfants nés en 2003 et au premier trimestre 2004 à compter du 9 mars.

les informations nécessaires aux parents seront affichées à l'entrée de l'école (ainsi qu'une liste de RDV) et paraîtront, de nouveau, dans le prochain petit journal de Coudoux.

7. Périscolaire ET PERSONNEL MUNICIPAL

- * la directrice souhaite que lorsqu'une modification de fonctionnement du périscolaire se met en place et qu'elle peut affecter la bonne marche du service scolaire, comme ce fut ~e cas du « badgeage » et du blocage du portail donnant accès à la cantine, l'école soit avertie au plus tôt. Ainsi elle rejoint la demande des parents d'élèves élus. Les représentants de la mairie soulignent qu'Us Ignoraient les changements concernant le « badgeage » et reportent ce dysfonctionnement sur les services du Trésor Public. En ce qui concerne le portail d'accès à la cantine, coté CLSH, la directrice souhaite les doubles des clefs, en cas de problème. De plus; si un nouveau trajet devait être envisagé pour se rendre en cantine, le départ ne se ferait qu'à 11 h20 pour des raisons de responsabilité. Les représentants de la mairie engagent la directrice à faire part de ces préoccupations à Mme Gotti (responsable do personnel municipal). Les ATSEMs prennent la parole pour faire le point sur le nouveau système de « badgeage ». Grâce à leur expérience, elles ont mis en place tout ce qui fait qu'aujourd'hui le bilan est plutôt positif. Il serait souhaitable cependant que, comme pour la cantine, en cas d'un oubli, les parents s'adressent directement à la mairie et que les listes des enfants inscrits au périscolaire soient transmises à l'école dans les temps. La municipalité réécrit un règlement pour intégrer ces nouvelles pratiques.
- m la directrice soumet l'absence future d'une ATSEM de PS pour trois semaines et demande à la municipalité ce qui est prévu dans ce cas. La charge de travail ne peut se répartir sur les 5 personnes restantes et le taux d'encadrement doit être respecté pour la sécurité. Mme Dallemagne informe le CE qu'une loi interdit le remplacement d'un personnel municipal absent, à l'exception d'une absence pour longue maladie. les parents s'interrogent sur la possibilité d'utiliser des vacataires et souhaitent se procurer le texte de loi correspondant. les représentants de la municipalité conseillent de s'adresser directement à M. Le Maire pour savoir que faire en cas s d'absence mettant en jeu la sécurité des enfants.

La municipalité:

la FCPE :

la
directrice :